

L'agenda 21

“
Nous voulons permettre à tous de pouvoir agir en éco-responsable.
Jacques Magne, Maire d'Issoire, Premier vice-président d'Issoire Communauté en charge de l'environnement et de l'aménagement”



L'agenda 21 a pour but de sensibiliser chacun et chacune aux enjeux environnementaux. Il doit viser un équilibre entre la rationalité économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Jacques Magne, Premier vice-président d'Issoire Communauté en charge de l'environnement et de l'aménagement répond à nos questions et nous parle de cette démarche dans laquelle notre territoire va s'inscrire.

Composition du Comité de pilotage:

Bernard Roux (Perrier)
 Jacques Magne (Issoire)
 Georges Chassany (Le Broc)
 José Chiodo (Meilhaud)
 Joël Bortolotti (Pardines)
 René Chautard (Issoire)
 Sébastien Allard (Issoire)
 Joël Mallet (Issoire)
 Maria Lancrenon (Issoire)
 Gilles Dufour (Issoire)
 Lionel Gérard (Perrier)
 Jocelyne Bouquet (Le Broc)

Issoire Communauté : Le cabinet en charge de la réalisation de l'agenda 21 a été retenu. Qu'est-ce qui a motivé votre choix ?

Jacques Magne : Ce qui a motivé notre choix est avant tout le souci d'efficacité dans la conduite de ce projet. Acter Conseil a une belle expérience auprès des collectivités territoriales. Avec eux nous allons vers une démarche cohérente en relation avec un véritable projet de territoire et non pas vers une série de petites actions ponctuelles. Acter Conseil relie bien les communautés de communes et les communes entre elles sur les projets d'agenda 21. Ils ont réalisé l'étude agenda 21 de la Ville d'Olivet en 2009 et ont travaillé en partenariat avec plus de 20 communautés de communes sur des projets de territoires.

IC : Comment va se dérouler l'élaboration du document et la concertation avec les habitants ?

JM : Dans la démarche agenda 21 il y a une première phase d'étude et de diagnostic puis une seconde phase de propositions. Dès la première phase nous analysons les projets des collectivités et des différents acteurs, nous examinons s'ils sont responsables sur le plan de l'environnement tout en intégrant la dimension sociale. Je tiens à insister sur ce point : il ne suffit



Le logo Agenda 21 reprend le même code couleur et respecte la charte graphique d'Issoire Communauté.

pas que 5% des habitants soient disposés parce qu'ils ont les moyens de faire des efforts écologiques, ce qui importe c'est que les 95% restant puissent aussi agir de manière éco-responsable. Nous voulons éviter une exclusion d'une partie de la population et ainsi avoir un impact sur toute la société. Une réunion publique est fixée au 20 mai 2010 à la Halle aux grains à Issoire où sont invités les acteurs économiques et les représentants d'institutions et d'associations. Il y aura des interventions de témoins, une table ronde de façon à aborder tous les aspects de la problématique. Par la suite, des groupes de travail seront formés (par exemple des ateliers de promenades sur le terrain concernant l'environnement et les espaces urbains). Chaque groupe de travail enrichira les diagnostics et essaiera de définir les enjeux principaux de notre territoire. D'ici 2011, nous arriverons à une seconde phase de propositions avec toujours une méthode participative par le biais de groupes de travail, de questionnaires, d'enquêtes. La démarche est suivie de A à Z par un comité de pilotage et un comité technique. Un important travail de concertation sera conduit avec les « forces vives » et habitants du territoire. Enfin, il était indispensable d'associer à notre projet le Conseil

Régional et le Conseil Général du Puy de Dôme qui ont tous deux déjà réalisé leur agenda 21.

IC : Quel va être l'apport de l'agenda 21 pour les habitants de notre territoire ? Quels sont vos principaux objectifs ?

JM : L'agenda 21 est une expression de ce que nous devons faire au XXI^{ème} siècle. De lui découleront des actions extrêmement concrètes à réaliser. Par exemple sur la question de la mobilité avec l'encouragement des « déplacements doux » en aménageant des pistes cyclables et des pistes pédestres. Nous voulons favoriser un contexte permettant de pouvoir changer nos habitudes. L'agenda 21, c'est aussi développer et favoriser les énergies renouvelables en lien avec l'économie locale, favoriser l'éco-entreprise et impliquer nos entreprises dans des démarches responsables (autour des efforts paysagers, des clauses d'insertion sociale, du recyclage, etc...). Pour terminer, il y a une dimension pédagogique, d'éducation à l'environnement, une sensibilisation au recyclage, aux modes de déplacement, une réflexion sur la responsabilité, sans oublier de faire évoluer les pratiques des administrations (en évitant les gaspillages, économiser le papier, etc...) et continuer à travailler dans le domaine de l'assainissement.

en bref

Planning prévisionnel de la phase diagnostic :

- Séminaire de lancement : jeudi 20 mai (à Issoire à la Halle aux grains)

- Phase de concertation : de mai à juillet (« ateliers promenades », « groupes 21 » et questionnaire presse.

- Rendu du diagnostic : septembre

Issoire Communauté a choisi Acter Conseil (un réseau de consultants qui travaille sur le développement des territoires) afin d'élaborer son Agenda 21.

**Acter Conseil,
 13 rue Alphonse Daudet,
 75014 Paris
 Tél : 01 45 41 17 72
 www.acterconseil.com**